

L' Abeille.

QL. 1.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 14 JUIN, 1849.

No. 39

LE PETIT FRÈRE.

De ma salute patrie
J'accours vous rassurer ;
Sur ma tombe fleurie,
Mes sœurs, pourquoi pleurer ?
Dans son affreux mystère
La mort a des douceurs :
Je vous vois sur la terre,
Ne pleurez point, mes sœurs.

Dans les cieux je suis ange,
Et je veille sur vous ;
Ma joie est sans mélange,
Car je suis humble et doux.
Des salutes immortelles
Je suis le protégé
Dieu m'a donné des ailes,
Mais ne m'a pas changé.

Ma souffrance est passée,
Et mes pleurs sont taris ;
Ma main n'est plus glacée,
Je joue et je souris.
Mon regard est le même,
Et j'ai la même voix,
Mon cœur d'ange vous aime,
Mes sœurs, comme autrefois.

J'ai la même figure
Qui charmait tant vos yeux ;
La même chevelure
Orne mon front joyeux,
Mais ces boucles coupées
Au jour de mon trépas,
De vos larmes trempées,
Ne repasseront pas !

Le ciel est ma demeure,
J'habite un palais d'or ;
Nous puisons à toute heure
Dans l'éternel trésor.
En il impérieux
A tissu nos habits ;
Nous jouons sur un sable
D'opale et de rubis.

Là-haut, dans des corbeilles,
Les fleurs croissent sans art ;
Les méchantes abeilles
Là-haut n'ont point de dard :
Les rous qu'on effeuille
Peuvent eucor fleurir,
Et les fruits que l'on cueille,
Ne sont jamais mourir.

Les anges de mon âge
Connaissent le sommeil ;
Je dors sur un nuage,
Dans un berceau vermeil ;
J'ai pour rideau la voûte
De la mère d'amour,
Ma lampe est une étoile
Qui brille jusqu'au jour.

Le soir, quand la nuit tombe,
Parmi vous je descends :
Vous pleurez sur ma tombe,
Vos larmes, je les sens.
Caché parmi les pierres
De ce funeste lieu
J'écoute vos prières
Et je les porte à Dieu.

Oh! cessez votre plainte,
Ma mère, croyez moi,
Vous serez une sainte
Et vous gardez la foi.
C'est un mal salutaire
De perdre un nouveau-né ;
Aux larmes d'une mère
Tout sera pardonné !

MAD EMILÉ DE GIRARDIN
(DESPINA, G. y.)

Parlement Provincial.

Mr. le Rédacteur. — La 2^e sess. on du 3^e parlement de la Province du Canada tiendra probablement une assez large place dans l'histoire de notre pays, tant par les incidents qui l'ont marquée que par les conséquences qui en résulteront peut-être dans un temps peu éloigné.

Cette session, attendue avec espérance par les uns, avec crainte par les autres, avec impatience par tous, s'ouvrit le 18 janvier. Lord Elgin, après avoir lu le discours du trône en anglais, le répéta en français, augmentant, par cet acte de courtoisie, l'estime que les Canadiens Français avaient déjà pour lui.

Les débats sur l'adresse, en réponse au discours du Gouverneur, ne commencèrent que le 23 et durèrent trois jours avec une grande chaleur. D'après les débats, parmi les adversaires du ministère sur les différents paragraphes de l'adresse, les uns auraient voulu du moins quelques mots d'acquiescement aux idées démocratiques et à l'application récente que l'on en a faite en Europe ; d'autres semblaient prétendre que le discours du trône devait annoncer presque toutes les mesures que l'administration se proposait de présenter, et prenaient occasion de là d'accuser le ministère. Le résultat définitif fut un vote de 48 contre 18, donnant au ministère une majorité qui s'est à peu près conservée la même dans toute la session.

Je ne m'arrêterai pas, M. le Rédacteur, sur tout ce qui s'est dit et fait dans cette session ; je parlerai seulement des principales mesures autant que possible dans l'ordre de leur introduction. Pour plus de clarté et de facilité, je donnerai de suite sur chaque mesure tout ce qui la concerne. Au nombre des premières : la réhabilitation de la langue française, l'adoption d'une adresse à la Reine pour certains amendements aux lois de navigation, et la persistance du bill d'amnistie par

lequel la Reine faisait grâce à tous ceux qui avaient été exilés pour avoir pris part aux troubles de 37—38.

La Chambre passa un temps considérable à faire le procès de Mr. Vansittart, officier rapporteur qui avait déclaré élu celui des deux candidats qui avait eu le moins de suffrages. Après de longs débats, tant sur la culpabilité de l'accusé que sur la peine qu'on lui infligerait, 41 voix contre 31 décidèrent de présenter une adresse au gouverneur pour le prier de condamner le coupable à perdre un emploi de £300 de revenu par an qu'il tenait du gouvernement dans le Haut-Canada. On a voulu en faire un exemple pour les officiers rapporteurs à qui il pourrait prendre envie de forfaire à leur devoir.

On essaya, le 31 Janvier, dans un but d'économie, à tenir les séances le jour ; mais soit que la curiosité ou l'envie de parler fussent aussi grandes le jour que la nuit, soit pour d'autres causes, après une expérience de 16 jours, on revint à l'ancien système. Ce n'est peut-être pas une expérience indigne de remarque.

C'est le 2 Février que furent présentées les résolutions sur lesquelles on a basé le fameux bill de réciprocité avec les États-Unis. Ce bill dont l'acceptation par les États doit nous tirer d'après les uns, et nous sauver d'après les autres, suscita de longs débats. La chaleur en fut proportionnée à l'opposition des opinions quelque peu différentes dont je viens de parler. Le libre-échange et la protection furent amenés sur le tapis et je le dis avec regret le libre-échange a eu plus de voix. Il faut remarquer néanmoins que la plupart des membres pour le district de Québec votèrent contre le bill ou en faveur des amendements qui en restreignaient les effets. Le bill passa par 58 voix contre 12.

Au commencement de ce mois l'on nomma un comité pour s'enquérir des causes de l'émigration canadienne, du nombre de ceux qui émigrent, &c. D'après les informations de ce comité, les dernières années présentent une moyenne de 4 600 jeunes canadiens quittant tous les ans des terres presque à leur porte pour aller chercher aux États-Unis, ou ailleurs, un gain éphémère accompagné le plus souvent de la

(a) Il me semble pourtant que nous avions bien prononcé l'année passée la nécessité de la protection et les dangers du libre-échange.

porte de leur santé, de leur langue et de leur religion.

C'est vers la fin de ce mois que furent faits les amendements à l'acte concernant l'émigration européenne; au nombre de ces amendements est l'établissement d'une taxe de 7s. 6d. par tête sur les émigrés. L'on passa alors un bill pour prélever un revenu annuel de £100,000 aux fins de l'éducation. Ce dernier bill a été réservé à la sanction de la Reine.

L'on a commencé, le 6 Mars, à parler de l'augmentation de la représentation en chambre. Le bill qui fut proposé à cet effet donnait 75 représentants pour le Bas et autant pour le Haut-Canada, faisant 150 membres en tout. Ce projet suscita de grands débats, tant en Chambre que dans la presse des différentes parties du pays. Les uns, prétendant en thèse générale qu'il n'y a pas d'autre justice que la justice absolue et niant ainsi la justice relative entre les différents états grands ou petits, voulaient la représentation basée sur la population stricte des deux provinces. D'autres voulaient la même chose, mais pour des motifs différents: ils croyaient autrement asservir la population anglaise à la race française. D'autres enfin voulaient le rappel immédiat de l'Union; mais les résolutions de Mr. Chauveau dans ce dernier sens, bien que, pourtant, dans l'intention de l'auteur, elles ne fussent qu'une simple protestation, n'eurent que trois adhérents en comptant le moteur et furent rejetées par une majorité de 56 voix.

Après plusieurs jours de débats très-animés, la seconde lecture du bill fut ordonnée par 55 voix contre 20.

Comme ce bill changeait l'une des clauses de l'acte d'Union, il fallait les deux tiers de la Chambre ou 56 voix pour pouvoir le présenter à la sanction royale. Il s'en manquait donc d'une voix. L'Orateur fut prié de voter; mais il refusa, malgré le droit qu'il en avait, selon plusieurs membres qui prétendaient que l'Orateur fait partie des trois tiers qui composent la Chambre, et que la constitution exige les deux tiers de la Chambre toute entière et non pas de tous les membres *moins un*, que d'ailleurs l'on ne pouvait alléguer la crainte de l'égalité de division des voix dans une question où les deux tiers au moins étaient nécessaires. Cette mesure ne put donc passer, faute d'une voix. Quant à la question de la domination de la race française sur la race anglaise, il a été démontré, par le dépouillement des votes, que, sans tenir compte des voix françaises, le bill a eu une majorité anglaise dans les deux Canadas.

Vers le même temps fut créé le fonds d'amortissement de la dette publique. Voici les principales dispositions de cette mesure. Le gouverneur est autorisé à émettre des *bonds* (débentures) hypothéqués sur le crédit de la province et portant intérêt à 6 par 100. Ces bons seront donnés en paiement par le gouvernement et perçus par lui comme argent comptant. Dans ce dernier cas, ils seront détruits et pourront être remplacés par de nouveaux pourvu que le montant total en circulation n'excede jamais £ 250,000. Sur le revenu net des ouvrages publics (canaux, ponts, &c) on prendra d'abord 20 mille louis pour le service public, et ce qui restera, sera appliqué pour diminuer la dette provinciale. Le Gouverneur en conseil est autorisé à faire les emprunts nécessaires pour payer les intérêts ou le principal à leur échéance, lorsqu'il sera impossible d'y faire face autrement. Plusieurs banquiers, croyant voir dans cette mesure l'érection d'une espèce de banque dont ils ne pourraient soutenir la compétition, essayèrent d'en empêcher l'adoption, mais inutilement.

Les trois bills de judicature de Mr. Lafontaine furent introduits à peu près dans ce temps. J'en ai donné alors la substance. [V. No. 22 de l'*Abeille*] Différentes parties de ces bills ont subi d'amères critiques, tandis qu'ils ont été loués par d'autres dans toute leur étendue. Les sollicitations des Trois-Rivières leur ont valu la conservation de leur juge résident.

Vers la fin de ce mois fut présenté le nouveau tarif dont j'ai aussi donné [V. No. 30] les dispositions en partie. Le principal changement qu'il contient est l'introduction des droits *ad valorem*, que l'on n'a pas encore voulu mettre seuls, mais que l'on a ajoutés aux droits *spécifiques*, ou d'après la *quantité*. Les droits *ad valorem* sont évidemment plus équitables. Malgré le taux généralement bas et quelquefois trop bas des impositions plusieurs personnes en ont trouvé les charges trop fortes et ont prétendu que c'était mettre des entraves au commerce du pays. A cela j'ai entendu certaines personnes, que l'on a coutume de considérer en pareille matière, dire: *Tant mieux!* et appuyer ce jugement qui paraît quelque peu singulier. Elles montraient presque toutes nos campagnens endettés au commerce presque au montant de leur valeur. Mais la plupart répondaient que le seul effet serait d'augmenter l'industrialité indigène, et non pas de nuire au commerce.

Quelques jours plus tard, Mr. Lafontaine annonça une série de résolutions dont le but était de nommer un comité

pour aviser aux moyens d'abolir la tenure seigneuriale et d'indemniser les seigneurs. Mr. Davignon en annonça d'autres dans le but d'amender l'acte de tenure. Beaucoup ont pulé ou écrit contre la tenure seigneuriale; mais ce qu'il y a de singulier, c'est que bien peu de personnes ont répondu en faveur, tandis qu'il est certain qu'un très-grand nombre de personnes qui savent ce qui en est la préférèrent à toute autre, surtout pour les campagnes.

(à continuer.)

L'ABEILLE.

QUÉBEC, 14 JUIN, 1849.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur notre correspondance parlementaire qui contient aujourd'hui un résumé exact de ce qui s'est passé de plus important dans la première partie de la session, le reste étant destiné au prochain numéro. Nous prions l'auteur d'agréer nos plus sincères remerciements, pour le zèle avec lequel il a rempli la tâche qu'il s'était imposée, "de nous tenir au courant des affaires." Ce n'est qu'avec peine que nous voyons finir ses intéressantes correspondances: mais nous espérons qu'il ne s'en tiendra pas là, et qu'il continuera à enrichir notre feuille par d'autres articles non moins utiles.

Dimanche dernier, à l'issue des vêpres, a eu lieu l'inauguration d'une magnifique bannière, dont la section St. Jean de la Société St. Jean-Baptiste a fait présent aux Frères des Écoles Chrétiennes, pour l'usage de leurs élèves. Le tout s'est passé le plus solennellement possible: outre les élèves, qui étaient en rang avec leurs riches décorations, et un grand nombre de prêtres, il avait encore plus de 200 membres de la section St. Jean. La bande du Séminaire, sous la conduite de M. Ross, ouvrit la cérémonie par *à l'air de fontaine*, après quoi l'un des vice-présidents de la Section lut une adresse à laquelle le Frère Zozime, directeur de l'établissement, répondit sur le-champ. Ensuite la bande joua la *Canadienne et God save the Queen*, puis l'assemblée se dispersa.

L'INONDATION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Le télégraphe nous apporte des avis de la Nouvelle-Orléans en date du 30 mai, qui ne constatent aucun changement favorable dans l'état des choses. L'eau a monté de quatre pouces, et la moitié de la ville se trouve aujourd'hui submergée. Tous les ponts situés en arrière du sixième district ont été em

portés : dans la rue Carondelet, l'eau est parvenue à quatre blocs du fleuve, et la rue Saint Charles se trouve menacée. On craint en outre de voir céder la levée, le long du canal. Il est impossible de dire désormais où s'arrêtera le désastre.

[Journal.]

VIE DE MAHOMET.

(Suite.)

Une fois établi en un lieu de sûreté, Mahomet régla ce qui avait rapport au civil, et s'occupa surtout à donner un ordre régulier à son nouveau culte. Il commença par la prière, et ordonna aux Musulmans d'adorer Dieu cinq fois le jour: 1o. à l'aurore, 2o. à Midi, 3o. dans l'après-Midi, 4o. au coucher du Soleil 5o. au commencement de la nuit. Il prescrivit ensuite, après avoir défendu l'usage des cloches, la manière dont on appellerait le peuple à la prière. " *Les Mouzzins (ou crieurs), dit l'Alcoran, graviront le minaret de la Mosquée, et crieront au peuple: Dieu est grand, Dieu est grand; j'atteste qu'il n'y a point d'autre Dieu que Dieu [bis]; j'atteste que Mahomet est l'apôtre de Dieu (bis); venez à la prière (bis); Dieu est grand, Dieu est grand*". Le matin on ajoute à cette formule: " *la prière est meilleure que le sommeil (bis)*". Mahomet régla ensuite le grand jeûne du mois Ramadan, l'aumône, les choses licites ou illicites, et enfin tout ce qui a rapport au bon ordre.

Ces réglemens faits, Mahomet commença sa carrière militaire, pensant que la guerre le ferait plus tôt parvenir à son but que la religion. Tous les efforts de ses armes se dirigèrent d'abord contre les Kosraïhites, sur lesquels il remporta d'assez grands avantages pour pouvoir espérer de les vaincre un jour pleinement; et par modestie sans doute, il n'attribua ses succès, ni à son courage, ni à celui de ses soldats, mais à trois-mille anges qui combattaient pour lui, et surtout, à l'ange Gabriel, qui, pendant tout le combat, jetait des graviers dans les yeux des ennemis. [3ème année de l'Hég.] Un secours aussi mystérieux se renouvela dans toutes les nombreuses batailles qui se donnèrent dans l'espace de trois ans et que nous passerons parcequ'il n'offre que peu d'intérêt.

Au commencement de la septième année de l'Hégire, Mahomet entreprit de subjuguier La Mecque. Il n'en fut rien cependant, et les immenses préparatifs qu'il avait faits n'eurent pour tout résultat que d'amener les habitants de la ville à lui permettre de visiter leur temple, appelé *Kaabah* ou *La Kébah*, et de conclure avec lui une trêve de dix mois.

(à continuer.)

La taxe sur les fenêtres en Angleterre a produit dans l'année finie au 5 avril 1848, £ 1,260,355; cette somme est répartie sur 495,143 maisons.

Premiers.

I. HISTORIQUE.

J. Piteau, en amplification.

SECONDE.

C. Legaré, en version grecque.

TROISIÈME.

J. Rioux

J. Villeneuve

J. Côté

} en thème.

QUATRIÈME.

P. Roussel, en version grecque.

A. Thibodeau

H. Marchand

} en vers.

CINQUIÈME.

H. Desruisseaux, en thème.

H. Howison, en version latine.

SEPTIÈME.

Th. Chandonnet, en version.

HUITIÈME.

Premier ordre.

Ant. Racine, en français.

NOUVELLES D'EUROPE.

(jusqu'au 26 mai.)

ANGLETERRE. Il n'y a pas eu de nouvelles discussions en parlement sur le Canada; on paraît s'accorder pour dire que cette colonie ayant un parlement doit être maîtresse de ses propres affaires; on paraît décidé à soutenir Lord Elgin. Presque tous les journaux condamnent hautement et énergiquement les incendiaires du 25 avril. La loi de la navigation a subi sa 2e. lecture dans la chambre des Lords, la majorité ministérielle a augmenté de 3 voix. Lord Stanley a déclaré qu'il ne s'y opposerait plus. Un maçon irlandais, du comté de Limerick, a tiré un coup de pistolet sur la Reine, le 19 mai, lorsqu'elle se promenait en calèche dans Hyde-Park, avec ses enfants. Le scélérat saisi aussitôt a déclaré n'avoir eu d'autre intention que de faire parler de lui et de se faire nourrir le reste de sa vie dans une maison de détention. Le pistolet n'était chargé que de poudre. Sa Majesté a montré beaucoup de fermeté. Mr. Roebuck a demandé permission d'introduire un bill pour régler le gouvernement des colonies anglaises. Sa motion a été rejetée par une majorité 43 voix.

IRLANDE. La famine augmente. Le comité de secours de Dublin a encore fait appel à la générosité anglaise en faveur des comtés du sud et de l'ouest qui se dépeuplent rapidement.

FRANCE. Les élections de la nouvelle chambre inspirent des craintes sérieuses. 38 départemens ont nommé 347 modérés;

15 ont élu 116 acclimatés: 30 ont élu 164 modérés et 101 socialistes. Total 750 membres dont 511 modérés, 217 socialistes et 22 dont la couleur est encore inconnue. Lamartine, Dupont-de-l'Éure, Pagné, Marrast, Buchez, Proudhon, Flocon, sont parmi les candidats malheureux. Le National s'est déclaré socialiste. Le Maréchal Bugaud sera dit-on, appelé à former un ministère nouveau; ce qui déplaît fort aux rouges et à Cavaignac. Les rouges sont furieux de l'intervention russe en Hongrie et ils crient qu'il faut creuser dans le Rhin une grande fosse pour les Russes. Louis-Napoléon ne fera la guerre qu'à l'extrémité. Il a refusé de recevoir une députation qui venait demander une amnistie générale.

DANEMARC. Le Danemark et la Prusse ne paraissent pas devoir en finir de si tôt avec leur différend.

AUTRICHE. Les Russes appelés contre les Hongrois se sont laissés battre en Transylvanie. Les Hongrois vont entrer en Pologne pour y faire diversion et forcer les Russes à rentrer sur leur territoire. Ces deux nouvelles ne sont pas certaines. On dit encore qu'ils se sont emparés dans Offen de 20,000 fusils, 10 batteries de canon, et de beaucoup de munitions. Ils ont perdu 1,400 hommes.

BADE. Le Grand-Duc a protesté contre tout ce qui se fera dans le comité nommé par l'émeute. Il a promis amnistie à ceux qui rentreront dans l'ordre. De son côté, le gouvernement provisoire a protesté contre cette proclamation et a annoncé qu'il soutiendra les droits du peuple.

ROME. Les Français n'y sont pas encore entrés. Un léger avantage remporté par Garibaldi, avec un détachement romain, sur les Napolitains a été transformé par la presse en une victoire importante. On dit que l'amiral Baudin a ordonné à toute la marine française de la Méditerranée de se réunir à Gaëte, sans annoncer pourquoi. Les triumvirs continuent à se procurer de l'argent *per fas et nefas*, tout en affectant une grande sévérité contre de *petits voleurs*. Les Autrichiens ont bombardé Bologne.

TOSCANE. Les Autrichiens ont pris Livourne d'assaut.

SICILE. Palerme s'est de nouveau insurgée, mais a été de nouveau maîtrisée par les troupes napolitaines.

INDES. Des lettres de Bombay du 17 avril annoncent que la guerre du Pundjaub est finie. Dost-Mohammed et ses Affghans se sont enfuis au Caboul. Lord Dalhousie, dans une proclamation, a déclaré la dynastie Sikhe déchue de ses droits; le jeune Dhulcep-Sing y a

renoncé. L'Angleterre vient donc de conquérir un territoire de 100,000 milles carrés. Le fameux diamant de Runjeet est au pouvoir de la compagnie des Indes qui en fera présent à la couronne d'Angleterre. Il est de la grosseur d'un œuf de poule et extraordinairement brillant.

CHINE. Deux officiers anglais ont été massacrés à Canton dans le mois de mars. Le peuple est furieux de ce que l'on va laisser les étrangers libres d'entrer dans la ville pour y commercer.

MORT DE M. FRANÇOIS FILLON, NOYÉ LE 14 JUIN 1679.

“ M. Fillon a rendu, comme missionnaire, de grands services aux nouveaux établissements des paroisses de la seigneurie de Beauport, la baie St. Paul. &c. Il eut le malheur de périr dans les caps, en voulant sauver dans une tempête, les personnes de son canot.

Si l'on veut s'en rapporter au témoignage d'un ancien habitant de la baie St. Paul, qui parlait, il y a quelques années (avant 1786) d'après son père, il sauva à diverses reprises toute la carotée, mais en conduisant à terre la dernière personne, un coup de mer lui cassa la tête sur un rocher. Un nouveau coup le jeta à terre, mais mort, et la personne qui se tenait à ses habits, vivante. La reconnaissance due à un si bon pasteur, mort pour ses ouailles, méritait bien qu'on lui rendit les derniers devoirs; aussi une fille de ces endroits [une Bouchard, je crois], garda son corps, enseveli dans un cercueil d'écorce de bouleau, planta une croix auprès et enfin le transporta des Caps à Ste. Anne, en le laissant flotter à la suite de son canot.

On avertit la paroisse par le son de la cloche et on l'inhuma le soir même (13 juillet) 29 ou 30 jours depuis sa mort. On ajoute qu'il fut enterré avec une croix d'or considérable qu'il portait sous ses habits. A cette marque, si jamais on bâtissait ailleurs, une nouvelle église de Ste. Anne, on pourra le reconnaître.

L'acte religieux de cette vertueuse fille lui mérita du Séminaire (dont Mr. Fillon était membre,) une place chez les Sœurs de la Congrégation, où elle prit le nom de S. Paul. Une ancienne personne de la paroisse de Ste. Anne dont la mère avait assisté à l'enterrement de Mr. Fillon, m'a fait part de ce que je rapporte.”

(Extrait d'un manuscrit de Mr. T. L. Bédard, Supérieur du Séminaire, en 1786.)

NOTE. Mr. Fillon était du diocèse d'Autun, en Bourgogne, il était âgé de 50 ans et avait 20 ans de sacerdoce.

EXTRAIT DU Journal des Jésuites.

Juin, 1647.— Les sauvages de Syllery demandèrent de se retirer dans les pieux de l'enclos de la maison de Syllery; cela leur fut accordé; ils travaillèrent à faire une nouvelle palissade. Mr. le Gouverneur aussi y alla, pour désigner la place d'un fort dans les champs.

Le 20 Juin (1647) arriva le 1er. vaisseau à Tadoussac et la nouvelle en fut apportée ici le 23, veille de St. Jean, ce vaisseau nous apporta le P. Pierre Bailloquet, de la province de Bordeaux, et notre frère Nicolas Faulconnier, masson, le 25. Ce même vaisseau apporta le 1er. CHEVAL dont les habitants faisaient présent à Mr. le Gouverneur.

Environ ce temps on commença à chanter la messe haute tous les dimanches et festes à Québec, nous sentant assez forts pour le faire, et la façon ordinaire qu'on la chantait, avec un *Veni Creator, Gloria Credo et O salutaris hostia*, n'étant pas régulière et étant capable de choquer ceux qui viennent de nouveau de France, qui s'attendent de trouver au moins en quelque lieu de la Nouvelle France une messe de paroisse.

Juin, 1659.—16. Fit profession aux Ursulines, Sœur Antoinette de Ste. Marthe.

Sur les 6 heures du soir de ce même jour arriva de France à Québec le premier vaisseau qui nous donna un Evêque (a) avec Mr. Charni, le P. Lallemand et 2 prêtres.

17.—Nous recevons en procession Mr. l'Evêque sur le bord de la rivière et en l'église de Québec.

22.—Mr. l'Evêque fit festin aux sauvages dans notre salle, leur parla bien à propos.

29.—L'Evêque dit la messe *in pontificalibus*; fit faire abjuration après vespres à un hérétique.

Juin, 1661.—Le 18 à 8 h. du matin se commença le massacre, ou capture de plusieurs personnes, à Beauport et à l'île d'Orléans, par les Iroquois descendus de Tadoussac après le coup qu'ils avaient fait, marqué ci-dessus; on parlait ce jour-là de 8 à Beauport et de 3 à l'île d'Orléans, ce qui s'est trouvé vrai.

Mai, 1653.—Le même jour (29) sur les 9 ou 10 h. du soir fut brûlé en sa propre maison à l'île d'Orléans, Sr. Beaulieu avec un sien valet, par accident du feu, et le lendemain 30 mourut de mort naturelle Mr. Jean Guyon.

Juin.— Il se trouva que le feu qui avoit pris à la maison du Sieur de Beaulieu, n'était pas par accident, mais par mé- (a) — Mgr. de Laval, évêque de Pétrée et Vicaire Apostolique de la Nouvelle France. Les deux prêtres étaient Mrs. de Torcapel et Pélerin.

chanceté d'un valet, après avoir tué son maître et un autre valet, son camarade. Il fut convaincu et condamné à avoir le poing coupé, pendu et brûlé, Mr. le Gouverneur se contenta de la mort à la potence où, après avoir esté fouetté, il fut fusillé le 8 de juin.

Juin, 1665.—Le P. Thierry (Theodoricus) Reschefer arriva icy le 19, dans le vaisseau du Sieur Gargetur avec 4 compagnies du régiment de Carignan. Et le 30, le P. Claude Bardy et le P. Fr. Dupéron avec Monseigneur de Tracy et 4 autres compagnies.

Juin, 1667.—Le 27, le P. Pierson arrive avec Mr. Fénélon, Ecclesiastique de St. Sulpice.

Ephémérides.

15 Juin.—La Grande-Charte signée, 1215.

16.—Bataille de Ligny, 1815. Arrivée de Mgr. de Laval à Québec, pour la première fois, 1659. Eclipse de soleil de 11 doigts, les étoiles visibles à Québec, 1806. Mort de Marlborough, 1729.

17.—Naissance de Mgr. de L'Aubrievière, 5e. évêque de Québec, 1711, à Grenoble. Le P. Marquette et M. Joliette découvrent le Mississippi, 1673. Bataille de Bunker-Hill, 1775.

18.—Bataille de Waterloo, 1815. Les États-Unis déclarent la guerre à la Grande-Bretagne, 1812. Mort de M. Le Normant, fondateur des Sœurs Grises, 1759.

19.—Les PP. Lallemand, Brébéuf et Daillon, arrivent à Québec, 1625. Départ du gouverneur Craig, 1811.

20.—Accession de Victoria au trône, 1837.

21.—Première gazette (de Québec) en Canada, par Brown et Gilmour, 1764. 150 abonnés, moitié Canadiens et moitié Anglais.

EPIGRAMME.

Dans le premier âge des hommes
L'or ne servait à rien encore;
Mais il tient lieu de tout dans le siècle où nous sommes.
Le quel des deux doit-on nommer le siècle d'or?
LAMOTTE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant la durée de l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde, au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*, et les externes, chez M. Adolphe Legaré. Le Rédacteur est Dominique Ratine.